

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE  
22 novembre 2025

DATE DE CONVOCATION  
16 novembre 2025

DATE D’AFFICHAGE  
25 novembre 2025

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 22

PROCURATION(S) 10

VOTANTS 32

QUORUM 17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **VINGT-DEUX NOVEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents** : MM. JAMET, COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOU, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSSENT.  
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés** : MM GODEFROY, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes DORDAIN, LOUBASSOU, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent** : M. THIERY.

**Avaient donné pouvoir** : M. GODEFROY à M. COQUELET, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. GASSA à Mme BENAMARA, M. SABIRI à M. GHOU, Mme DORDAIN à M. JAMET, Mme LOUBASSOU à Mme DUVALLET, Mme TERNISIEN à M. LEGO, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. AVOLLÉ.

Mme Catherine DUVALLET

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

### **Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI et Mmes ECHARD-GOUBERT, ROSSIGNOL, JEZ, JÉGU, ZAPPIA, FORTUNA, BOUGEARD.

### Délibération N°14

### ROUTE DES LACS – PROJETS DE CONSTRUCTION – ACCORD DE PRINCIPE.

M. le Maire expose au Conseil municipal :

La commune va prochainement transmettre à l'établissement public foncier de Normandie (EPF Normandie) la propriété de l'ancienne école des cerfs-volants pour permettre sa déconstruction dans le cadre du dispositif fond friche financé par la Région.

A l'issue des travaux, le terrain sera rétrocédé à la ville conformément aux dispositions de la convention de démolition.

Deux projets sont actuellement à l'étude sur la parcelle BS 57 sur la base d'un plan de division provisoire annexé à la présente délibération :

Le premier, qui s'implanterait sur le lot A (environ 6 500m<sup>2</sup>) concernerait la construction d'un établissement culturel par l'Association du Bassin Méditerranéen dont les locaux actuellement implantés rue Courtine sont devenus trop exigus pour y accueillir l'ensemble de la communauté lors des principales fêtes religieuses.

Le second, qui se ferait sur le lot B (environ 2 500m<sup>2</sup>) porterait sur la construction d'une nouvelle antenne du Centre de Formation des Apprentis de l'Eure pour ouvrir une nouvelle formation.

Le principal défi du CFAie aujourd'hui est le manque d'espace sur le site de Val-de-Reuil. L'acquisition de ce terrain répondrait à plusieurs besoins concrets :

- Transférer les ateliers modulaires pour le secteur de la mécanique : actuellement, des ateliers provisoires sont implantés au CFA, côté voie du Sanglier, mais leur configuration génère divers désagréments (1000 m<sup>2</sup>).
- Créer des ateliers dédiés aux agents de maintenance, qui manquent aujourd'hui cruellement de place pour exercer leurs activités (500 m<sup>2</sup>).
- Aménager environ 60 places de stationnement supplémentaires à destination des apprentis et des personnels, afin de désengorger les rues avoisinantes et de redonner aux riverains la tranquillité qu'ils méritent.
- Prévoir l'accueil futur de nouvelles formations, notamment dans le domaine du service à la personne, pour lesquelles des espaces supplémentaires seront indispensables à moyen terme
- Végétaliser et embellir le site grâce à la création d'espaces verts favorisant la qualité de vie et l'intégration paysagère du CFA dans son environnement (1000 m<sup>2</sup>).

Le service des domaines a estimé la vente de cette emprise à un montant de 20€ HT par m<sup>2</sup> dans l'avis annexé à la présente délibération. La loi prévoit la possibilité de baisser le prix des domaines, dans une limite fixée à 20%. S'agissant à la fois de permettre le développement du CFAIE de Val-de-Reuil dont l'action et le rayonnement sont cruciaux dans le développement de la Ville et de permettre également à l'Association du Bassin Méditerranéen de déménager ces locaux sur un foncier plus adaptés à ses besoins, il est proposé de fixer le prix d'acquisition de ce foncier à 18€ HT/m<sup>2</sup>.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DONNE** un accord de principe sur la vente, au profit de l'Association du Bassin Méditerranéen et du Centre de Formation des Apprentis inter consulaire de l'Eure, de l'emprise de l'ex école des Cerfs-Volants ;
- **APPROUVE** la vente de la parcelle BS 57, d'une surface totale d'environ 7 200m<sup>2</sup>, aux prix de 18€ par m<sup>2</sup>, TVA à la charge des acquéreurs.

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs de vente.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Marc-Antoine JAMET**

